

Communiqué de presse

Covid-19 – Reprise de l'école obligatoire dès le 11 mai 2020

La 2^{ème} phase de déconfinement mise en place par la Confédération débutera le 11 mai 2020. Cette nouvelle étape comporte, entre autres, la reprise de l'école obligatoire en présentiel. La semaine dernière, les cantons ont annoncé leurs programmes pour cette réouverture ; les cantons romands ayant opté pour une reprise en plusieurs temps, avec des cours en demi-classes pour une durée d'une à deux semaines. Le canton de Berne s'est plutôt positionné sur le modèle alémanique préconisant seulement deux jours en demi-classe. Cette période de transition peut cependant être prolongée en fonction des conditions locales. Les établissements scolaires disposent ainsi d'une certaine marge de manœuvre pour organiser leurs cours. Après avoir pris connaissance des alternatives proposées par les cantons romands et alémaniques, le Conseil du Jura bernois (CJB) appelle les établissements scolaires à opter pour le système appliqué par les cantons voisins (Jura et Neuchâtel), à savoir le système des demi-classes sur deux semaines afin que les élèves, le corps enseignant et les établissements scolaires disposent de suffisamment de temps pour que les différentes mesures, notamment d'hygiène et de distanciation sociale, puissent être comprises et correctement appliquées. Ces semaines permettront également aux élèves de comparer leur vécu et de faire le point sur le télétravail afin d'amener les élèves à une base d'apprentissages commune.

Hautes écoles – Autonomie en matière de droit du personnel

Le CJB a pris connaissance des modifications législatives prévues dans la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP), la loi sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) et la loi sur l'Université (LUni). Il constate avec satisfaction que davantage d'autonomie en matière de droit du personnel sera accordée à la PHBern, à la BFH et à l'Université de Berne. L'autonomie accordée à l'Institut des degrés préscolaire et primaire (NMS Bern) est également saluée. Bien que le principe général ait été accepté par le CJB, plusieurs propositions de modification de nature technique ont été adressées à la Direction de l'instruction publique et de la culture concernant les dispositions relatives au degré d'occupation, au solde annuel d'heures de travail, au congé payé de courte durée, à la prime de fidélité et au remboursement des frais.

Constitution cantonale – En faveur de la protection du climat

Le CJB a été consulté sur la modification de la Constitution bernoise visant à y inscrire la protection du climat. Le plénum s'est prononcé en faveur de cette modification tout en préconisant la variante n°2 proposée par la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) du Grand Conseil. Cette variante se base sur l'initiative pour les glaciers déposée au niveau fédéral. Elle n'implique pas seulement la réduction des gaz à effet de serre mais également l'adaptation des effets néfastes du changement climatique. Elle vise la neutralité climatique d'ici 2050 tandis que la variante n°1 vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la



planète en-dessous de 2°C. Le présent objectif de la variante n°1 n'a que très peu de sens sur le plan régional ou national ; bien que la Suisse a d'ores et déjà atteint cette valeur.

Autres dossiers

Durant le mois d'avril 2020, une délégation de député·e·s et membres du CJB ont participé à une séance de la Commission de la sécurité du Grand Conseil afin de préparer la 2^{ème} lecture de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr) et de rappeler les compétences du CJB dévolues par la loi sur le statut particulier (LStP).

Durant sa séance plénière, le CJB a également versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC) et du Fonds de loterie (FL). Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>

La Neuveville, le 6 mai 2020

Informations et contact

- Morena Pozner, présidente du CJB, 078 892 36 57
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la Culture, 079 929 19 53

